



PRÉFET DE LA LOIRE

CABINET

Direction des sécurités

Pôle sécurité routière

EXAMENS À EFFECTUER SUITE À UNE SUSPENSION OU ANNULATION POUR STUPÉFIANTS

▲ APPORTER LES RÉSULTATS D'ANALYSE LE JOUR DE LA VISITE MÉDICALE

FAIRE PRATIQUE UNE ANALYSES D'URINES AUPRÈS D'UN LABORATOIRE POUR :

- THC (tétrahydrocannabinol)
- Amphétamines
- Opiacés
- Cocaïne

Date : _____ Cachet du laboratoire :

*** le laboratoire prendra soin de vérifier l'identité de l'intéressé et d'apposer son cachet sur le présent formulaire**

Les analyses sont à effectuer auprès du laboratoire d'analyses médicales de votre choix et devront être apportées le jour de la visite médicale.

En cas de non présentation, la visite médicale sera annulée.

En cas de doute sur les résultats d'analyses produits, les médecins pourront demander une contre-expertise aux frais de l'intéressé.

S'agissant d'un examen de prévention, les frais engagés ne peuvent être pris en charge par la Sécurité Sociale et le laboratoire ne peut en aucun cas délivrer de feuille de maladie.

AFIN DE CONSERVER LE SECRET MÉDICAL, LE LABORATOIRE PRENDRA SOIN DE NE PAS ADRESSER EN PRÉFECTURE LES RÉSULTATS D'ANALYSE. L'USAGER REMETTRA EN MAIN PROPRE LES RÉSULTATS D'ANALYSE AUX MÉDECINS DE LA COMMISSION MÉDICALE PRIMAIRE DES PERMIS DE CONDUIRE